

PROCÉDURE POUR SE PRÉVALOIR DU CRÉDIT DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ECOCARGO

- Le crédit de performance environnementale EcoCargo s'applique directement sur le droit de port (avis Q4) et peut atteindre jusqu'à 30%¹.
- Le crédit dépend du meilleur niveau de certification atteint dans l'un ou l'autre des deux (2) programmes suivants:
 - L'Alliance verte² évalue les armateurs sur leur gestion environnementale :
 - Une note moyenne de 4,5 et plus donne droit à 10% de rabais
 - RightShip³ permet d'évaluer de façon comparative les émissions de gaz à effet de serre d'un navire (programme *GHG Rating*):
 - Une cote A donne droit à 30% de rabais
 - Une cote B donne droit à 20% de rabais
 - Une cote C donne droit à 10% de rabais
- Pour se prévaloir du crédit, une demande doit être acheminée par courriel à l'adresse ecocargo@portquebec.ca
 - Cette demande peut être envoyée dès qu'une réservation de quai est effectuée.
 - **La demande doit obligatoirement être reçue avant le départ du navire.**
 - Le crédit s'applique seulement aux navires-cargo⁴
- La demande doit contenir :
 - Nom du navire et numéro IMO;
 - La date d'arrivée prévue du navire;
 - Le niveau de crédit demandé;
 - Une preuve (PDF, PNG ou JPG) récente attestant le niveau environnemental demandé;
 - Les coordonnées de la personne responsable de la demande.

Notes importantes :

- La demande de crédit est acceptée ou rejetée telle que demandée selon la documentation fournie lors de la demande. Il est important de fournir une preuve qui supporte le niveau de crédit demandé.
- Il est **impossible** de demander rétroactivement un crédit une fois la facturation du droit de port effectuée, c'est-à-dire une fois que le navire a quitté le dernier quai de sa visite.
- Une demande doit être faite pour chaque visite du même navire. Il n'y a aucune limite sur le nombre de fois par année que le crédit peut être demandé, mais une preuve récente doit être fournie à chaque occasion. Pour toutes questions sur le programme : info@portquebec.ca

¹ Notons que le droit de port minimum continue de s'appliquer le cas échéant.

² Site web général : <https://allianceverte.org/>

Tableau des résultats 2020 : https://allianceverte.org/wp-content/uploads/2021/06/AV_Rapport_perfo2020_FR.pdf

³ <https://www.rightship.com/solutions/charterer/ghg-rating/>

⁴ Ce qui exclut notamment les navires de croisières, les barges, les remorqueurs et les traversiers.